

ok

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE ST PAUL ET VALMALLE

Numéro SIRET : 21340282900013

POSTE COMPTABLE DE : SGC Coeur d'Hérault

M 14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : PRINCIPAL ST PAUL & VALMALLE

ANNEE 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 6 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2023

Présents : M. BELLAY Marc, Mme BELTRAN Mélissa, M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. CANCHY Eric, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, M. LASSALVY Nicolas, M. LEGA Arnaud, M. MAVIGNER Jean-François, Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : Mme FERNANDEZ Aurore, Mme LANDES Caroline ;
Pouvoir de Mme FERNANDEZ Aurore à Mme YAHIAOUI Aïcha ;
Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire.

- question n°1/6-

Objet : Vote du Compte de Gestion 2022 – Budget Principal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12 ;

Considérant que l'exécution des dépenses et des Recettes relatives à l'exercice 2022 de la Commune a été réalisée par le receveur en poste de Clermont-l'Hérault, et que le compte de gestion établi par celui-ci est conforme au compte administratif de la commune pour l'année 2022 pour ce qui concerne les réalisations ;

Considérant que les écritures du compte administratif et du compte de gestion sont identiques ;

Etant précisé que le Receveur a transmis à la Commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui fait obligation ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte : le compte de gestion de la Commune (budget principal) pour l'exercice 2022 dressé par le receveur et dont les écritures en réalisation sont conformes et identiques à celles du compte administratif de la Commune pour le même exercice.

Ainsi fait et délibéré, les Jours, Mois et Ans que dessus,

La secrétaire de séance,
Mme Aïcha YAHIAOUI

Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI


Transmission au Représentant de l'Etat
Publication le 13/04/2023
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
St Paul et Valmalle, le 13/04/2023
Le Maire de St Paul et Valmalle
Signé : Jean-Pierre BERTOLINI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 6 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2023

Présents : M. BELLAY Marc, Mme BELTRAN Mélissa, M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. CANCHY Eric, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, M. LASSALVY Nicolas, M. LEGA Arnaud, M. MAVIGNER Jean-François, Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : Mme FERNANDEZ Aurore, Mme LANDES Caroline ;
Pouvoir de Mme FERNANDEZ Aurore à Mme YAHIAOUI Aïcha ;
Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire.

- question n°2/6-

Objet : Vote du Compte Administratif 2022 de la Commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12 ;

Vu l'exposé du Maire ;

Considérant que Monsieur le Maire ne peut pas prendre part au vote du Compte Administratif, et quitte la salle au moment du vote ;

Considérant qu'après avoir quitté la salle, l'Assemblée a décidé de donner la présidence de séance à Mme GELLY Evelyne, 1^{ère} Adjointe déléguée aux finances ;

Le Conseil, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VOTE : le Compte Administratif 2022 de la Commune ci-annexé.

AJOUTE : que la présente décision fera l'objet d'un affichage en Mairie et d'une mise en ligne dudit document budgétaire sur le site internet de la Commune.

La secrétaire de séance,
Mme Aïcha YAHIAOUI

Ainsi fait et délibéré, les Jours, Mois et Ans que dessus,
la 1^{ère} Adjointe,
Mme Evelyne GELLY



Transmission au Représentant de l'Etat
Publication le 13/04/2023
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
St Paul et Valmalle, le 13 /04/2023
Le Maire de St Paul et Valmalle
Signé : Jean-Pierre BERTOLINI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 6 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2023

Présents : M. BELLAY Marc, Mme BELTRAN Mélissa, M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. CANCHY Eric, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, M. LASSALVY Nicolas, M. LEGA Arnaud, M. MAVIGNER Jean-François, Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : Mme FERNANDEZ Aurore, Mme LANDES Caroline ;
Pouvoir de Mme FERNANDEZ Aurore à Mme YAHIAOUI Aïcha ;
Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire.

- question n°4/6-

Objet : Vote des affectations de résultats au Budget Primitif 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12 ;

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les résultats de clôture de l'année 2022 au Budget Principal font apparaître un excédent en investissement de 56.290,10 € et un excédent en fonctionnement de 414.469,35 €.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'affectation de ces résultats.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : de ne rien affecter sur le compte 1068 de la section d'investissement.

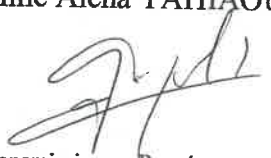
DECIDE : de reporter sur le compte 002 de la section de fonctionnement la totalité de l'excédent de clôture, soit 414.469,35 €.

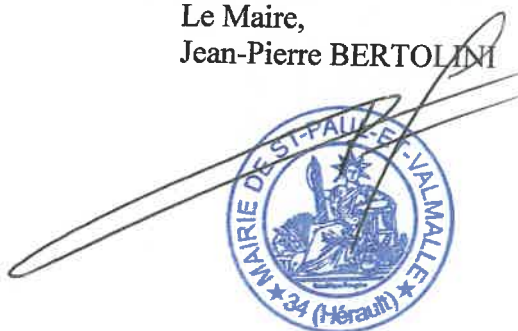
DECIDE : de reporter sur le compte 001 de la section d'investissement, l'excédent d'investissement d'un montant de 56.290,10 €.

Ainsi fait et délibéré, les Jours, Mois et Ans que dessus,

La secrétaire de séance,
Mme Aïcha YAHIAOUI

Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI


Transmission au Représentant de l'Etat
Publication le 13/04/2023
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
St Paul et Valmalle, le 13/04/2023
Le Maire de St Paul et Valmalle
Signé : Jean-Pierre BERTOLINI



SOMMAIRE

pages			
	I. Informations générales (5)		
p.	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p.	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p.	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p.	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p.	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p.	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
p.	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p.	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes (6)		
	A - Eléments du bilan	Jointes	Sans objet
p.	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		
p.	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement		
p.	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement		
p.	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		
p.	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		
p.	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
p.	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		
p.	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		
p.	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
p.	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		
p.	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		
p.	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		
p.	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
p.	A4 - Etat des provisions		
p.	A5 - Etalement des provisions		
p.	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
p.	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
p.	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		
p.	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest.(2)		
p.	A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)		
p.	A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)		
p.	A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct. (4)		
p.	A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest. (4)		
p.	A8 - Etat des charges transférées		
p.	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
p.	A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées		
p.	A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties		
p.	A10.3 - Opérations liées aux cessions		
p.	A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		
p.	A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		
p.	A11 - Etat des travaux en régie		
p.	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		
	B - Engagements hors bilan		
p.	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		
p.	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		
p.	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		
p.	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
p.	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		
p.	B1.6 - Etat des engagements reçus		
p.	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions		
p.	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
p.	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
p.	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		

pages		Jointes	Sans objet
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel		
	C1.2 - Actions de formation des élus		
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		
	C3.6 - Identification des flux croisés		
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		
	D2 - Arrêté et signatures		

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

N° INSEE : 34282	MAIRIE DE ST PAUL ET VALMALLE	CA 2022
---------------------	-------------------------------	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	1 267
Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L HERAULT	

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	692.89	0,00
2	Produit des impositions directes / population	370.27	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1046.52	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	580.92	0,00
5	Encours de dette / population		
6	DGF / population	57.18	0,00
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépense de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'appliquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit de la moyenne de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ;
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (4).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (5) :

- budgétaires (délibération n° du).

(4) Rayer la mention inutile

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

Résultats budgétaires de l'exercice

36500 - ST PAUL ET VALMAILLE -

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		Exercice 2022
RECETTES		TOTAL DES SECTIONS		
Prévisions budgétaires totales (a)		1 239 580,00	4 205 580,00	
Titres de recette émis (b)	2 966 000,00	1 032 877,14	1 405 909,74	
Réductions de titres (c)	373 032,60	1 058,30	1 062,30	
Recettes nettes (d = b - c)	4,00	1 031 818,84	1 404 847,44	
DEPENSES	373 028,60			
Autorisations budgétaires totales (e)		1 239 580,00	4 205 580,00	
Mandats émis (f)	2 966 000,00	954 402,87	1 745 819,53	
Annulations de mandats (g)	791 416,66	36 933,65	37 839,39	
Depenses nettes (h = f - g)	905,74	917 469,22	1 707 980,14	
RESULTAT DE L'EXERCICE	790 510,92			
(d - h) Excédent		114 349,62	303 132,70	
(h - d) Déficit	417 482,32			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

36500 - ST PAUL ET VALMALLE -

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal Investissement Fonctionnement	473 772,42		-417 482,32		56 290,10
TOTAL I	334 119,73	34 000,00	114 349,62		414 469,35
II - Budgets des services à caractère administratif	807 892,15	34 000,00	-303 132,70		470 759,45
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	807 892,15	34 000,00	-303 132,70		470 759,45

Exercice 2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	917 469,22	1 031 818,84
	Section d'investissement	790 510,92	373 028,60

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		300 119,73
	Report en section d'investissement (001)		473 772,42

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	1 707 980,14	2 178 739,59
-----------------------------------	--------------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	24 000,00	307 127,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	24 000,00	307 127,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	917 469,22	1 331 938,57
	Section d'investissement	814 510,92	1 153 928,02
	TOTAL CUMULE	1 731 980,14	2 485 866,59

DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	24 000,00	307 127,00
13	Subventions d'investissement		307 127,00
21	Immobilisations corporelles	24 000,00	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Réalisations	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	337 400,00	253 418,75			83 981,25
012	CHARGES DE PERSONNEL	577 800,00	503 211,44			74 588,56
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	126 800,00	113 358,48			13 441,52
656	Frais de fonctionnement des groupes d'étus					
	Total des dépenses de gestion courante	1 042 000,00	869 988,67			172 011,33
66	Charges financières	10 000,00	7 700,55			2 299,45
67	Charges exceptionnelles	32 000,00	200,00			31 800,00
68	Dotations aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues	78 000,00				78 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 162 000,00	877 889,22			284 110,78
023	Virement à la section d'investissement (2)	38 000,00				38 000,00
042	Opé. d'ordres de transfert entre sections (2)		39 580,00			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	38 000,00	39 580,00			38 000,00
	TOTAL	1 200 000,00	917 469,22			322 110,78

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Réalisations	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATION DE CHARGES	32 000,00	41 680,76			
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	73 000,00	80 597,10			
73	Impôts et taxes	570 535,00	648 446,47			
74	Dotations, subventions de participations	198 299,00	195 179,59			3 119,41
75	Autres produits de gestion courante	21 500,00	21 072,31			427,69
	Total des recettes de gestion courante	895 334,00	986 976,23			3 547,10
76	Produits financiers	100,00	9,39			90,61
77	Produits exceptionnels	2 900,00	38 833,22			
78	Reprises sur provisions (1)	1 546,27				1 546,27
	Total des recettes réelles de fonctionnement	899 880,27	1 025 818,84			5 183,98
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)		6 000,00			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		6 000,00			
	TOTAL	899 880,27	1 031 818,84			5 183,98

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)

300 119,73

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...)

par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (4)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	24 000,00	10 738,80		13 261,20
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	2 897 000,00	736 031,22	24 000,00	2 136 968,78
22	Immobilisations reçues en affectation (5)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	2 921 000,00	746 770,02	24 000,00	2 150 229,98
10	Dotations, fonds et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	39 000,00	37 740,90		1 259,10
18	Compte de liaison : Affectation (6)				
26	Participation & créances rattachées à des partic				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses d'imprévues				
	Total des dépenses financières	39 000,00	37 740,90		1 259,10
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (7)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 960 000,00	784 510,92	24 000,00	2 151 489,08
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)		6 000,00		-6 000,00
041	Opérations patrimoniales (2)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement		6 000,00		-6 000,00
	TOTAL	2 960 000,00	790 510,92	24 000,00	2 145 489,08

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif
reporté de N-1 (3)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (4)				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	900 000,00	100 000,00		800 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (5)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	900 000,00	100 000,00		800 000,00
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	470 464,58	99 993,14		370 471,44
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (8)	34 000,00	34 000,00		
138	Autres subv. d'invest. non transférables	1 010 563,00	99 455,46	307 127,00	603 980,54
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : Affectation				
26	Participation & créances rattachées à des partic				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations	33 200,00			33 200,00
	Total des recettes financières	1 548 227,58	233 448,60	307 127,00	1 007 651,98
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (7)				
	Total des recettes réelles d'investissement	2 448 227,58	333 448,60	307 127,00	1 807 651,98
021	Virement de la section de fonctionnement (2)	38 000,00			38 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)		39 580,00		-39 580,00
041	Opérations patrimoniales (2)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	38 000,00	39 580,00		-1 580,00
	TOTAL	2 486 227,58	373 028,60	307 127,00	1 806 071,98

Pour information R 001 Solde d'exécution positif
reporté de N-1 (3)

473 772,42

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 1

1- Mandats émis

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	253 418,75		253 418,75
012	Charges de personnel et frais assimilés	503 211,44		503 211,44
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variation des stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante	113 358,48		113 358,48
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	7 700,55		7 700,55
67	Charges exceptionnelles	200,00	39 580,00	39 780,00
68	Dotations aux amortissem. et provisions			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
	Dépenses de fonctionnement - Total	877 889,22	39 580,00	917 469,22

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement
reporté de N-1

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	37 740,90		37 740,90
18	Compte de liaison : affectation (8)			
198	Neutra. amort. subv. équip. versées			
	Total des opérations d'équipement			
19	Différences sur réalisat. d'immobilisations		6 000,00	6 000,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	10 738,80		10 738,80
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	736 031,22		736 031,22
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Provisions pour déprec. des immobilisations (5)			
39	Provisions pour déprec. des stocks et en-cours (5)			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)			
59	Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	784 510,92	6 000,00	790 510,92

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif
reporté de N-1

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
(2) Voir liste des opérations d'ordre ;
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 2

2- Titres émis

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	41 680,76		41 680,76
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	80 597,10		80 597,10
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	648 446,47		648 446,47
74	Dotations, subventions de participations	195 179,59		195 179,59
75	Autres produits de gestion courante	21 072,31		21 072,31
76	Produits financiers	9,39		9,39
77	Produits exceptionnels	38 833,22	6 000,00	44 833,22
78	Reprises sur amortissem. et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	1 025 818,84	6 000,00	1 031 818,84

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	300 119,73
--	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves (sauf 1068)	99 993,14		99 993,14
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	34 000,00		34 000,00
13	Subventions d'investissement	99 455,46		99 455,46
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	100 000,00		100 000,00
18	Compte de liaison : Affectation (8)			
19	Différences sur réalisat. d'immobilisations		33 078,00	33 078,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles		6 502,00	6 502,00
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour déprec. des immobilisations (5)			
39	Provisions pour déprec. des stocks et en cours (5)			
45..2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)			
59	Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)			
3...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total	333 448,60	39 580,00	373 028,60

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	473 772,42
---	------------

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	337 400,00	253 418,75			83 981,25
60	Achats & variation des stocks	173 600,00	139 257,66			34 342,34
606	Achats non stockés de matières et fournitures	173 600,00	139 257,66			34 342,34
6061	Fournitures non stockables	61 000,00	46 862,72			14 137,28
60611	Eau et assainissement	4 000,00	3 693,04			306,96
60612	Énergie-Électricité	57 000,00	43 169,68			13 830,32
6062	Fournitures non stockées	59 000,00	55 461,39			3 538,61
60622	Carburants	3 000,00	1 859,20			1 140,80
60623	Alimentation	56 000,00	53 602,19			2 397,81
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	19 000,00	11 610,42			7 389,58
60631	Fournitures d'entretien	8 000,00	5 856,51			2 143,49
60632	Fournitures de petit équipement	6 000,00	3 050,48			2 949,52
60636	Vêtements de travail	5 000,00	2 703,43			2 296,57
6064	Fournitures administratives	4 000,00	3 040,99			959,01
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	200,00				200,00
6067	Fournitures scolaires	13 400,00	13 438,85			
6068	Autres matières et fournitures	17 000,00	8 843,29			8 156,71
61	Services extérieurs	84 600,00	74 588,51			10 011,49
611	Contrats de prestations de services	1 300,00	1 293,60			6,40
613	Locations	15 000,00	18 780,97			
6135	Locations mobilières	15 000,00	18 780,97			
615	Entretien et réparations	61 500,00	48 852,21			12 647,79
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	41 000,00	26 519,16			14 480,84
61521	Terrains	9 000,00	8 052,00			948,00
61522	Bâtiments	8 000,00	6 646,94			1 353,06
615221	Bâtiments publics	8 000,00	6 646,94			1 353,06
61523	Voies et réseaux	24 000,00	11 820,22			12 179,78
615231	Voiries	24 000,00	11 820,22			12 179,78
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	2 500,00	2 316,63			183,37
61551	Matériel roulant	2 500,00	2 316,63			183,37
6156	Maintenance	18 000,00	20 016,42			
616	Primes d'assurance	5 800,00	5 661,73			138,27
6161	Multirisques	5 800,00	5 661,73			138,27
618	Divers	1 000,00				1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00				1 000,00
62	Autres services extérieurs	74 700,00	35 695,58			39 004,42
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	21 500,00	6 989,73			14 510,27
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 500,00				1 500,00
6226	Honoraires	16 000,00	4 905,73			11 094,27
6228	Divers	4 000,00	2 084,00			1 916,00
623	Publicité, publications, relations publiques	25 500,00	17 472,06			8 027,94
6231	Annonces et insertions	8 000,00	6 535,92			1 464,08
6232	Fêtes et cérémonies	12 000,00	8 882,87			3 117,13
6233	Foires et expositions	1 500,00				1 500,00
6238	Divers	4 000,00	2 053,27			1 946,73
625	Déplacements, missions et réceptions	500,00	88,98			411,02
6256	Missions	500,00	88,98			411,02
626	Frais postaux et frais de télécommunications	14 000,00	10 769,60			3 230,40
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	1 214,29			785,71
6262	Frais de télécommunications	12 000,00	9 555,31			2 444,69
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	375,21			624,79
628	Divers	10 200,00				10 200,00
6287	Remboursements de frais	8 000,00				8 000,00
62876	Au GFP de rattachement	8 000,00				8 000,00
6288	Autres services extérieurs	2 200,00				2 200,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	6 500,00	3 877,00			2 623,00
6351	Impôts directs	6 500,00	3 877,00			2 623,00
63512	Taxes foncières	6 500,00	3 877,00			2 623,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	577 800,00	503 211,44			74 588,56
621	Personnel extérieur au service	2 000,00				2 000,00
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00				2 000,00

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	7 300,00	7 182,37			117,63
6331	Versement mobilité	1 800,00	1 523,30			276,70
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	306,06			193,94
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	5 000,00	5 353,01			
64	Charges de personnel	568 500,00	496 029,07			72 470,93
641	Rémunérations du personnel	402 000,00	335 907,29			66 092,71
6411	Personnel titulaire	283 000,00	252 671,10			30 328,90
6413	Personnel non titulaire	119 000,00	81 836,19			37 163,81
6415	Indemnité inflation		1 400,00			
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	164 000,00	159 409,71			4 590,29
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	65 000,00	64 438,03			561,97
6453	Cotisations aux caisses de retraites	69 000,00	67 403,26			1 596,74
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	4 000,00	3 328,09			671,91
6455	Cotisations pour assurance du personnel	25 000,00	23 497,33			1 502,67
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 000,00	743,00			257,00
647	Autres charges sociales	2 500,00	712,07			1 787,93
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	712,07			1 287,93
6478	Autres charges sociales diverses	500,00				500,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	126 800,00	113 358,48			13 441,52
653	Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers	45 500,00	40 507,13			4 992,87
6531	Indemnités	42 000,00	38 828,11			3 171,89
6533	Cotisations de retraite	2 500,00	1 679,02			820,98
6535	Formation	1 000,00				1 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	3 000,00				3 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,00				3 000,00
655	Contingents et participations obligatoires	62 750,00	58 951,85			3 798,15
6553	Service d'incendie	21 000,00	20 889,94			110,06
6554	Contributions aux organismes de regroupement	41 750,00	38 061,91			3 688,09
65541	Contribution au fonds de compensation des charges territoriales(étab. pub. de territoire)	41 750,00	38 061,91			3 688,09
65541002	CFMEL	800,00	671,64			128,36
65541003	LYCEE AGRICOLE DE GIGNAC	100,00	50,00			50,00
65541007	ONF	100,00	85,88			14,12
65541009	LA MERIDIENNE	300,00	100,00			200,00
65541010	ASS MAIRES DE FRANCE	300,00	235,66			64,34
65541012	COS 34	3 200,00	3 074,63			125,37
65541014	RASED	400,00				400,00
65541018	CLIS MONTARNAUD	400,00				400,00
65541019	SIADÉ DU MAS DIEU	600,00	633,50			
65541020	ASS DES MAIRES RURAUX 34	100,00	90,00			10,00
65541022	CCVH SERVICE URBANISME	15 000,00	9 196,00			5 804,00
65541023	ASS LES FRANCAS	20 000,00	23 507,40			
65541024	ACADEMIE "E.N.T"	50,00	50,00			
65541025	HERAULT INGENIERIE	400,00	367,20			32,80
657	Subventions de fonctionnement versées	13 898,00	13 898,00			
6573	Subventions de fonctionnement aux organismes publics	2 100,00	2 100,00			
657362	Subvention au CCAS	2 100,00	2 100,00			
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	11 798,00	11 798,00			
657401	Subv.ASMVP Football	500,00	500,00			
657402	subv. Foyer Rural	2 200,00	2 200,00			
657403	Subv. restaurants du coeur	500,00	500,00			
657404	Subv. Anciens combattants	230,00	230,00			
657405	Subv.Coopérative scolaire	1 290,00	1 290,00			
657406	Subv. sorties scolaires "annuelles"	2 678,00	2 678,00			
657407	Subv. Assoc. Pour les Enfants st Paulais (APEP)	500,00	500,00			
657408	Subv. Comité des Fêtes	2 200,00	2 200,00			
657409	Subv. Assoc. sportive collège de Montarnaud	100,00	100,00			
657410	Subv. assoc. Homo Ludens (Ludothèque)	1 600,00	1 600,00			

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
658	Charges diverses de la gestion courante	1 652,00	1,50			1 650,50
6588	Autres charges diverses de gestion courante	1 652,00	1,50			1 650,50
65888	Autres	1 652,00	1,50			1 650,50
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)	1 042 000,00	869 988,67			172 011,33

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)	10 000,00	7 700,55			2 299,45
661	Charges d'intérêts	10 000,00	7 700,55			2 299,45
6611	Intérêts des emprunts et dettes	10 000,00	7 700,55			2 299,45
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00	7 700,55			2 299,45
67	Charges exceptionnelles (c)	32 000,00	200,00			31 800,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 000,00				4 000,00
674	Subventions de fonctionnement exceptionnelles	28 000,00	200,00			27 800,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	28 000,00	200,00			27 800,00
68	Dotations aux amortissem. et provisions (d) (5)					
022	Dépenses imprévues (e)	78 000,00				78 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	1 162 000,00	877 889,22			284 110,78
023	Virement à la section d'investissement	38 000,00				38 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		39 580,00			
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		6 502,00			
676	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement		33 078,00			
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement		33 078,00			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	38 000,00	39 580,00			38 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (7)					
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	38 000,00	39 580,00			38 000,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	1 200 000,00	917 469,22			322 110,78

Pour information D 002 Déficit de
fonctionnement reporté de N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RU 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	32 000,00	41 680,76			
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	1 000,00	302,20			697,80
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	31 000,00	41 378,56			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	73 000,00	80 597,10			
702	Ventes de récoltes et de produits forestiers	1 000,00				1 000,00
7022	Coupes de bois	1 000,00				1 000,00
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	4 500,00	7 402,05			
7031	Concessions et redevances funéraires	2 000,00	5 200,00			
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2 000,00	5 200,00			
7032	Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics	1 000,00	965,47			34,53
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	1 000,00	965,47			34,53
7038	Autres redevances et recettes d'utilisation du domaine	1 500,00	1 236,58			263,42
70388	Autres redevances et recettes diverses	1 500,00	1 236,58			263,42
706	Prestations de services	67 500,00	72 985,05			
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	500,00	50,00			450,00
7063	Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	2 000,00	1 670,00			330,00
70632	A caractère de loisirs	2 000,00	1 670,00			330,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	65 000,00	71 265,05			
708	Autres produits		210,00			
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)		210,00			
73	Impôts et taxes	570 535,00	648 446,47			
731	Impôts directs locaux	465 204,00	471 998,00			
7311	Impôts directs locaux	463 704,00	469 136,00			
73111	Impôts directs locaux	463 704,00	469 136,00			
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	1 500,00	2 862,00			
732	Fiscalité reversée	30 000,00	102 781,06			
7321	Fiscalité reversée entre collectivités locales	30 000,00	29 362,96			637,04
73211	Attribution de compensation	30 000,00	29 362,96			637,04
7322	Fiscalité reversée par l'intermédiaire d'un fonds		73 418,10			
73224	Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants		73 418,10			
734	Taxes et participations liées à l'urbanisation et à l'environnement	53 331,00	53 331,00			
7343	Taxe sur les pylônes électriques	53 331,00	53 331,00			
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production énergétique et industrielle	22 000,00	20 336,41			1 663,59
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	22 000,00	20 336,41			1 663,59
74	Dotations, subventions de participations	198 299,00	195 179,59			3 119,41
741	D.G.F.	122 000,00	133 462,00			
7411	Dotation forfaitaire	68 000,00	72 453,00			
7412	Dotation d'aménagement	54 000,00	61 009,00			
74121	Dotation de solidarité rurale	22 000,00	24 566,00			
74127	Dotation nationale de péréquation	32 000,00	36 443,00			
747	Participations	10 300,00	14 881,38			
7471	État	9 000,00	12 288,62			
74718	Autres	9 000,00	12 288,62			
7474	Communes	1 300,00	2 592,76			
74748	Autres communes	1 300,00	2 592,76			
748	Autres attributions et participations	65 999,00	46 836,21			19 162,79
7483	Attributions de péréquation et de compensation	10 999,00	15 245,00			
74834	État-Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	999,00	999,00			
74838	Autres attributions de péréquation et de compensation	10 000,00	14 246,00			
748388	Autres	10 000,00	14 246,00			
7488	Autres attributions et participations	55 000,00	31 591,21			23 408,79
75	Autres produits de gestion courante	21 500,00	21 072,31			427,69

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
752	Revenus des immeubles	11 000,00	10 500,12			499,88
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	1 000,00	941,20			58,80
758	Produits divers de gestion courante	9 500,00	9 630,99			
7588	Autres produits divers de gestion courante	9 500,00	9 630,99			
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013	895 334,00	986 976,23			3 547,10

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)	100,00	9,39			90,61
762	Produits des autres immobilisations financières	100,00	9,39			90,61
7621	Produits des autres immobilisations financières-encaissés à l'échéance	100,00	9,39			90,61
77	Produits exceptionnels (c)	2 900,00	38 833,22			
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	400,00				400,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	300,00				300,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	100,00				100,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	500,00				500,00
775	Produits des cessions d'immobilisations		33 580,00			
778	Autres produits exceptionnels	2 000,00	5 253,22			
7788	Produits exceptionnels divers	2 000,00	5 253,22			
78	Reprises sur provisions (d) (5)	1 546,27				1 546,27
781	Reprises sur amortissements et provisions-Produits de fonctionnement courant	1 546,27				1 546,27
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	1 546,27				1 546,27
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	899 880,27	1 025 818,84			5 183,98
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		6 000,00			
776	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat		6 000,00			
7761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement		6 000,00			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (7)					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		6 000,00			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	899 880,27	1 031 818,84			5 183,98

Pour information R 002 Excédent de
fonctionnement reporté de N-1 300 119,73

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040 ;
(4) Dont 778
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	24 000,00	10 738,80		13 261,20
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	24 000,00	10 738,80		13 261,20
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	2 897 000,00	736 031,22	24 000,00	2 136 968,78
212	Agencements et aménagements de terrains	15 000,00	345,00		14 655,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	15 000,00	345,00		14 655,00
213	Constructions	2 637 000,00	521 245,18	24 000,00	2 091 754,82
2131	Bâtiments publics	2 637 000,00	521 245,18	24 000,00	2 091 754,82
21311	Hôtel de ville	535 000,00	498 985,18	24 000,00	12 014,82
21318	Autres bâtiments publics	2 102 000,00	22 260,00		2 079 740,00
215	Installations, matériel et outillage techniques	201 000,00	176 540,92		24 459,08
2151	Réseaux de voirie	72 000,00	81 704,54		
2153	Réseaux divers	13 000,00	5 283,13		7 716,87
21534	Réseaux d'électrification	13 000,00	5 283,13		7 716,87
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile		25 200,00		
21561	Matériel roulant		25 200,00		
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	116 000,00	64 353,25		51 646,75
218	Autres immobilisations corporelles	44 000,00	37 900,12		6 099,88
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	14 000,00	3 647,20		10 352,80
2184	Mobilier	30 000,00	34 252,92		
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total individualisé en opérations (4)				
	Total des dépenses d'équipement	2 921 000,00	746 770,02	24 000,00	2 150 229,98
10	Dotations, fonds et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	39 000,00	37 740,90		1 259,10
164	Emprunts auprès des établissements financiers	38 000,00	37 740,90		259,10
1641	Emprunts en euros	38 000,00	37 740,90		259,10
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00			1 000,00
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participation et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
	Total des dépenses financières	39 000,00	37 740,90		1 259,10
45...1	Opé. pour compte de tiers (5)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 960 000,00	784 510,92	24 000,00	2 151 489,08

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (2)		6 000,00		
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		6 000,00		
041	Opérations patrimoniales (3)				
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE		6 000,00		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 960 000,00	790 510,92	24 000,00	2 151 489,08

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif
reporté de N-1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042 ;

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RJ 041 ;

(4) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement ;

(5) Voir annexe IV A8 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+BS+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	900 000,00	100 000,00		800 000,00
164	Emprunts auprès des établissements financiers	900 000,00	100 000,00		800 000,00
1641	Emprunts en euros	900 000,00	100 000,00		800 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	900 000,00	100 000,00		800 000,00
10	Dotations, fonds et réserves	504 464,58	133 993,14		370 471,44
102	Dotations et fonds d'investissement	470 464,58	99 993,14		370 471,44
1022	Fonds d'investissement	470 464,58	99 993,14		370 471,44
10222	F.C.T.V.A.	418 464,58	44 467,28		373 997,30
10226	Taxe d'aménagement	52 000,00	55 525,86		
106	Réserves	34 000,00	34 000,00		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	34 000,00	34 000,00		
138	Autres subventions d'investissement non transférables	1 010 563,00	99 455,46	307 127,00	603 980,54
1381	Etat et établissements nationaux	709 000,00	1 020,00	196 000,00	511 980,00
1382	Régions	126 441,00	37 735,46	38 705,00	50 000,54
1383	Départements	175 122,00	60 700,00	72 422,00	42 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participation et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations	33 200,00			33 200,00
	Total des recettes financières	1 548 227,58	233 448,60	307 127,00	1 007 651,98
45..2.	Opé. pour compte de tiers (4)				
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES RECETTES REELLES	2 448 227,58	333 448,60	307 127,00	1 807 651,98

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+BS+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	Virement de la section de fonctionnement	38 000,00			38 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)		39 580,00		
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		33 078,00		
211	Terrains		2,00		
2117	Bois et forêts		2,00		
218	Autres immobilisations corporelles		6 500,00		
2182	Matériel de transport		6 500,00		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	38 000,00	39 580,00		38 000,00
041	Opérations patrimoniales (3)				
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	38 000,00	39 580,00		38 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	2 486 227,58	373 028,60	307 127,00	1 845 651,98

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	473 772,42
--	------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;
(4) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou de mobilisat. (1)	Date de 1er rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodi- cité des remb. (6)	Profil d'amo. (7)	Possi- ble rem- b. antici- pation O/N	Catég- orie empr.
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riiel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					850 108,60									
1641 Emprunts en euros (Total)					850 108,60									
MAS DIEU CAISSE EPARGNE LONG TERME(N°ARC20472000)	CAISSE EPARGNE U/R	25/11/2003		25/11/2004	42 305,00	V		2,55			A	C		
mas dieu crédit agricole(N °628664010PR)	CREDIT AGRICOLE	12/12/2003		02/01/2006	42 304,60	V		3,70			A	C		
EXTENSION GROUPE SCOLAIRE(N°56875015PR)	CREDIT AGRICOLE	14/12/2004		14/03/2005	205 344,00	F		4,11			T	C		
AVENANTS EXT GROUPE SCOLAIRE CRCA(N °001FL013PR)	CREDIT AGRICOLE	18/08/2005		18/08/2006	50 000,00	F		3,67			A	C		
TRAVAUX ELECTRIQ GARECAVE(N°04QRM015PR)	CREDIT AGRICOLE	13/09/2006		15/01/2007	60 000,00	F		4,37			T	C		
ACQUISITION CAVE COOPERATIVE CRCA(N °017CVP010PR)	CREDIT AGRICOLE	15/12/2010		15/03/2011	190 000,00	F		3,19			T	C		
PLAI LOGEMENT SOCIAL 1 RUE DE L'EGLISE(N°1259475)	CAISSE DES DEPOTS	09/01/2014		01/01/2015	66 936,00	V		1,05			A	C		
PRET PLUS LOGEMENT SOCIAL 1 RUE DE L'EGLISE(N°1259474)	CAISSE DES DEPOTS	09/01/2014		01/01/2015	93 219,00	V		1,85			A	C		
TRAVAUX MAIRIE ET PLACE(N°0004688596)	CREDIT AGRICOLE	01/03/2022		01/03/2023	100 000,00	F		1,10			A	C		
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
Total général					850 108,60									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : Montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (l'un-dé-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuité constant, P pour amortissement annuité progressif, F pour *in fine*, X pour autre à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2022									
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catég. emprunt après couv. éventuelle (3)	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résid. (années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice	
						Type de taux (4)	Index (5)	Niv. de taux date de vote (6)	Capital	Charges d'intérêt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)										
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				400 317,11					37 740,93	7 700,52
1641 Emprunts en euros (Total)				400 317,11					37 740,93	7 700,52
MAS DIEU CAISSE EPARGNE LONG TERME(N°ARC20472000)				2 658,73	0,90	V		2,63	2 592,67	
mas dieu credit agricole(N°628664010PR)				4 846,33	1,00	V		0,03	2 422,66	
EXTENSION GROUPE SCOLAIRE(N°656875015PR)				27 980,84	1,95	F		4,11	13 155,30	1 489,66
AVENANTS EXT GROUPE SCOLAIRE CRCA(N°001FL013PR)				9 976,11	2,63	F		3,67	3 092,76	479,63
TRAVAUX ELECTRIQ GARECAVE(N°004QRM015PR)				16 487,14	3,79	F		4,37	3 693,06	821,90
ACQUISITION CAVE COOPERATIVE CRCA(N°017CVP010PR)				119 214,00	12,96	F		3,18	7 289,97	3 948,83
PLAI LOGEMENT SOCIAL 1 RUE DE L'EGLISE(N°1259475)				46 958,91	19,01	V		0,55	2 371,80	153,99
PRET PLUS LOGEMENT SOCIAL 1 RUE DE L'EGLISE(N°1259474)				70 196,05	19,01	V		1,35	3 122,71	806,51
TRAVAUX MAIRIE ET PLACES(N°0004688596)				100 000,00	16,18	F		1,10		
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)										
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)										
Total général				400 317,11					37 740,93	7 700,52

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture".

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire JOCEB1015977C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Coût de service : Indiquer le montant de l'endettement contractuel de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le n° de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2022 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A								
Barrière simple B								
TOTAL B								
Option d'échange C								
TOTAL C								
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D								
TOTAL D								
Multiplicateur jusqu'à 5 E								
TOTAL E								
Autres types de structure F								
TOTAL F								
TOTAL GENERAL								

(1) répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part de capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux au 31/12/N (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)(11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A						
Barrière simple B						
TOTAL B						
Option d'échange C						
TOTAL C						
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D						
TOTAL D						
Multiplicateur jusqu'à 5 E						
TOTAL E						
Autres types de structure F						
TOTAL F						
TOTAL GENERAL						100,00

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 1/1/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Echange de taux fixe contre variable.	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Echange de taux structuré contre taux variable	338 058,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres type de structures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Catégories et intitulés d'emprunts	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (2)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (3)
	Année	Profil						
TOTAL GENERAL								

(1) les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c166 sont équilibrées.
(2) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser ;
(3) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle ;

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
Taux (4)	Index (5)	Taux actuar. (5)	Taux (4)	Index (5)	Niveau de taux		en intérêts (8)	en capital	

(4) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables ;

(5) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) ;

(6) Taux annuel, tous frais compris ;

(7) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668 ;

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription contrat initial	Date de renégo- ciation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal	
						Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat Initial	Contrat renégocié (5)
				Contrat Initial	Contrat renégocié	Type (3)	Index (4)	Taux act.	Type (3)	Index (4)	Taux act.		
Total													

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)	
	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total						

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2022 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêt (2)	Capital
TOTAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat ;
(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
TOTAL			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES I = A + B	38 000,00	37 740,90
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	38 000,00	37 740,90
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		
1643	Emprunts en devises	38 000,00	37 740,90
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1671	Avances consolidées du Trésor		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	37 740,90	24 000,00		61 740,90

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) III = a + b	1 552 227,58	199 448,60
	Ressources propres externes de l'année (a)	1 481 027,58	199 448,60
10222	F.C.T.V.A.	418 464,58	44 467,28
10223	T.L.E.		
10226	Taxe d'aménagement	52 000,00	55 525,86
10228	Autres fonds		
13146	Attributions de compensation d'investissement		
13156	Attributions de compensation d'investissement		
13246	Attributions de compensation d'investissement		
13256	Attributions de compensation d'investissement		
138	Autres subventions d'investissement non transférables	1 010 563,00	99 455,46
1381	État et établissements nationaux	709 000,00	1 020,00
1382	Régions	126 441,00	37 735,46
1383	Départements	175 122,00	60 700,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	71 200,00	
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
29	Prov. dépréciation immobilisations		
39	Prov. dépréciation des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréciation comptes de tiers		
59	Prov. dépréciation comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	33 200,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	38 000,00	

	Op. de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 l'exercice précédent	Affectation R1063 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	199 448,60	307 127,00	473 772,42	34 000,00	1 014 348,02

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	61 740,90
Ressources propres disponibles (IV)	1 014 348,02
Solde (V = IV - II) (6)	952 607,12

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R.2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	
60	Achats & variation des stocks	
61	Services extérieurs	
62	Autres services extérieurs	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
64	Charges de personnel	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions	
014	Atténuations de produits	
	Total des dépenses réelles	
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES	A7.2.1
ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(Article R.2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES		
Article	Libellé	Montant
70	Prod. des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur provisions	
013	Atténuations de charges	
	Total des recettes réelles	
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES	A7.2.2
ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	

(Article R.2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Particip. et créances rattachées à des participations	
27	Autres immobilisations financières	
45...1	Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL DE DEPENSES	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R.2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		
Article	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances rattachées à des participations	
27	Autres immobilisations financières	
45..2	Opérations pour compte de tiers	
	Total des recettes réelles	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DE RECETTES	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

Date de la délibération :

Intitulé de l'opération :

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Réalisations	Restes à réaliser	Opérations à Annuler	

IV - ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN				
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREE				A10.1
A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS				
Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Sans modalité				
TOTAL GENERAL				

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN							
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES							A10.2
A10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS							
Modalités de sorties	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Durée d'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	33 200,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	33 580,00
Compte 675	Valeurs comptable des immobilisations cédées	6 502,00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
(art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)
Année	Profil							
TOTAL GENERAL								

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
(art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
Taux (3)	Index (4)	Taux actuar. (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en intérêts (8)	en capital

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
---	-----------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L.2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT(4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	3,00	4,00	4,00		4,00
ADJOINT ADM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C		2,00	2,00	2,00		2,00
ADJOINT ADMIN. PRINCIPAL 2E CLASSE	C						
ADJOINT ADMINISTRATIF	C		1,00	1,00	1,00		1,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	1		1,00	1,00		1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2	4,00	6,00	6,00		6,00
ADJOINT TECHNIQ PRINCIPAL 1ERE CL	C	2	1,00	3,00	3,00		3,00
ADJOINT TECHNIQUE	C		1,00	1,00	1,00		1,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 CLASSE	C		2,00	2,00	2,00		2,00
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)			2,00	2,00	2,00		2,00
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C						
ATSEM PRINCIPAL 2E CLASSE	C		2,00	2,00	2,00		2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		3	9,00	12,00	12,00		12,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité sur l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail=100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)				49 400,00		
ADJ techniques	C	TECH	343,00	49 400,00	3-a°	CDD
TOTAL GENERAL				49 400,00		

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12	C1.2

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
néant	néant

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER (articles L.2313-1 et L.2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
0				
délégation du CM du 24/03/2022	DIVERSES ENTREPRISES DE BTP TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE/PLACES	0	MARCHE PUBLIC	24 000,00
subventions DETR 2019 et 2020 (soldes) travaux pour la Mairie	ETAT	0	SUBVENTION	196 000,00
subventions de la REGION (solde) travaux réhabilitation de la Mairie	REGION	0	SUBVENTION	38 705,00
subventions du DEPARTEMENT (solde) travaux de réhabilitation de la Mairie	DEPARTEMENT	0	SUBVENTION	72 422,00

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc ... et autres lieux désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

Liste des restes à réaliser du budget PRINCIPAL ST PAUL & VALMALLE

Dép.- Rec.	Compte	Fonction	Opération	Libellé opération	Programme	Libellé programme	Prévisions	Réalisé	Restes à réaliser
D	21311		H.O.				65 000,00	498 985,18	24 000,00
D	TOTAL								
R	1381		H.O.				65 000,00	498 985,18	24 000,00
R	1382		H.O.				513 000,00	1 020,00	198 000,00
R	1383		H.O.				50 000,00	37 735,46	38 705,00
R	TOTAL						42 000,00	60 700,00	72 422,00
							605 000,00	98 455,46	307 127,00
Total enregistrements : 6									

SCG OCEAN D'HERAULT
1 Av du Préf. Wilson
34800 CLEMMONT L'HERAULT
Tél 04 67 95 01 31
sg: clemont@ocean.frances.com

Sylvie DUBOIS
Inspectrice des Finances Publiques

ST-PAUL-ET-VALMALLE le 22 Février 2023

LE Maire
J.A. BERTOLINI



[Signature]

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 24 mars, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/03/2021

Présents : M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. CANCHY Eric, Mme EUZET Anne-Sophy, Mme FERNANDEZ Aurore, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, M. LASSALVY Nicolas, M. LEGA Arnaud, M. MAVIGNER Jean-François, Mme MICHEL KARAOUZENE Isabelle, M. VIAL Jean-Marie.

Absents excusés : M. BELLAY Marc, Mme GUIZARD Sophie, Mme LANDES Caroline, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Pouvoir de M. BELLAY Marc à Mme EUZET Anne-Sophy ;

Pouvoir de Mme YAHIAOUI Aïcha à Mme FERNANDEZ Aurore ;

Mme EUZET Anne-Sophy a été élue secrétaire.

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

30 MARS 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

- question n°5/8 -

Objet : Réhabilitation de la Mairie et de ses espaces publics :

- Désignation des entreprises titulaires des marchés de travaux ;
- Autorisation au Maire de signer les marchés de travaux ;

- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12/12/2018 approuvant le projet de réhabilitation de la Mairie et de ses espaces publics pour un coût total de l'opération estimé à 700.000,00 € HT soit 840.000,00 € TTC ;
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12/12/2018 autorisant le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre de ce projet avec le groupement LANDEMAINE ARCHITECTE URBANISTE (La Boissière) ;
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11/12/2019 réactualisant le coût de l'opération à un montant global de 750.000,00 € HT soit 900.000,00 € TTC (études incluses) ;
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le Midi Libre le 23/01/2021 fixant les modalités de la consultation ;
- Vu les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance du 11/03/2021 pour procéder à l'ouverture des plis ;
- Entendu les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance du 11/03/2021 pour procéder à l'analyse des offres ;

M. MAVIGNER, Adjoint aux travaux, rappelle à l'Assemblée le projet de réhabilitation de la Mairie et de ses espaces publics. Il explique que dans le cadre de ce projet une procédure d'appel d'offres s'est déroulée du 23/01/2021 au 19/02/2021 afin de désigner les entreprises qui vont être en charge de ces travaux. Il ajoute que les propositions ont été étudiées par la Commission d'Appels d'Offres en date du 11/03/2021, et demande aux conseillers de se prononcer sur le choix des entreprises.

Le Conseil, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

2021/018

LOT 1 : Démolition – Gros Oeuvre

Entreprise PEYRE

Pour un montant retenu de 167.666,61 € HT

LOT 2 : Charpente-Couverture-Zinguerie

Entreprise CELESTIN CHARPENTE

Pour un montant retenu de 59.676,50 € HT

LOT 3 : Serrurerie

Entreprise ERMA

Pour un montant retenu de 9.457,00 € HT

LOT 4 : Cloisons-Doublage-Faux plafond

Entreprise RTI

Pour un montant retenu de 26.484,00 € HT

LOT 5 : Menuiserie extérieure PVC

Entreprise ERMA

Pour un montant retenu de 6.898,00 € HT

LOT 6 : Menuiseries extérieures aluminium

Entreprise ERMA

Pour un montant retenu de 33.731,82 € HT

LOT 7 : Menuiseries Bois

Entreprise POUJOL

Pour un montant retenu de 23.821,00 € HT

LOT 8 : Carrelage-Faïence

Entreprise PROCERAM

Pour un montant retenu de 15.987,00 € HT

LOT 9 : Peinture-Nettoyage

Entreprise ESCRIVA

Pour un montant retenu de 19.010,95 € HT

LOT 10 : Voirie Réseaux Divers / VRD

Entreprise COLAS

Pour un montant retenu de 149.472,30 € HT (hors option)

+ Option 1 : mobilier urbain : 4.438,00 €

+ Option 2 : borne foraine : 4.500,00 €

+ Option 3 : luminaires : 20.350,00 €

LOT 11 : Espaces verts

Entreprise IDVERDE

Pour un montant retenu de 9.999,00 € HT

LOT 12 : Chauffage / Ventilation / Plomberie

Entreprise EGPC CHARMILLON

Pour un montant retenu de 57.500,00 € HT

LOT 13 : Electricité
Entreprise TEC ELEC SUD
Pour un montant retenu de 32.929,24 € HT (hors option)

2021/019

+ Option : panneaux photovoltaïques : 12.095,84 € HT

DIT : que le montant total des travaux, options incluses, s'élève à 654.017,26 HT soit 784.820,71 € TTC.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer les pièces constitutives des marchés de travaux avec les entreprises précitées ainsi que tous les documents nécessaires au démarrage de ce chantier.

DIT : que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits sur le compte 21311 de la section d'investissement du budget primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI

Transmission au Représentant de l'Etat
Publication le 26/03/2021
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
St Paul et Valmalle, le 26/03/2021
Le Maire de St Paul et Valmalle
Signé : Jean-Pierre BERTOLINI



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
30 MARS 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A



PREFET DE L'HERAULT

Préfecture de l'Hérault
Sous-préfecture de Lodève
BUREAU DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Lodève, le 25/04/2019

Affaire suivie par : Claire JACQUOT
☎ 04.67.88.34.26
✉ : claire.jacquot@herault.gouv.fr

Objet : DETR 2019 – Réhabilitation de la mairie et requalification des espaces publics – tranche 1

Monsieur le Maire,

Par arrêté n° 2019-I-424 du 25 avril 2019 Monsieur le Préfet de l'Hérault a sur ma proposition accordé à votre collectivité, une subvention au titre de la DETR 2019 pour vous aider à financer les travaux visés en objet, selon les modalités suivantes :

- Montant du Projet (H.T)	:	700 000€
- Montant de la subvention	:	140 000€
- Taux	:	20,00 %

Je vous rappelle que selon l'article R 2334-28 du code général des collectivités territoriales, la décision d'attribution de la subvention devient caduque si l'opération n'est pas commencée dans un délai de deux ans, à compter de la notification de la subvention soit avant le 25 avril 2021.

J'appelle votre attention sur l'obligation qui vous est faite d'apposer un panneau sur le lieu de l'opération financée, afin d'informer le public du concours financier de l'Etat. Le montant de l'aide de l'Etat devra y être mentionné en valeur et en pourcentage.

Je vous invite à prendre connaissance des modalités d'utilisation de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) qui figurent en annexe.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes sentiments les meilleurs.

P/le Préfet
Le Sous-Préfet de Lodève,

Jérôme MILLET

Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI
Maire de St Paul et Valmalle



PREFET DE L'HERAULT

Préfecture de l'Hérault
Sous-préfecture de Lodève
BUREAU DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Lodève, le 08 avril 2020

Affaire suivie par : Jean-François Moniotte
☎ 04.67.88.34.26
✉ : jean-francois.moniotte@herault.gouv.fr

Objet : DETR 2020 – Réhabilitation de la mairie et des espaces publics (tranche 2).

Monsieur le Maire,

Par arrêté n° 2020-I-455 du 02 avril 2020 Monsieur le Préfet de l'Hérault a sur ma proposition accordé à votre collectivité, une subvention au titre de la DETR 20120 pour vous aider à financer les travaux visés en objet, selon les modalités suivantes :

- Montant du Projet (H.T)	500 000,00€
- Montant de la subvention	140 000,00€
- Taux	28,00%

Je vous rappelle que selon l'article R. 2334-28 du code général des collectivités territoriales, la décision d'attribution de la subvention devient caduque si l'opération n'est pas commencée dans un délai de deux ans, à compter de la notification de la subvention soit avant le 08 avril 2022.

J'appelle votre attention sur l'obligation qui vous est faite d'apposer un panneau sur le lieu de l'opération financée, afin d'informer le public du concours financier de l'Etat. Le montant de l'aide de l'Etat devra y être mentionné en valeur et en pourcentage.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement,

P/le Préfet
Le Sous-Préfet de Lodève,

Jean-François MONIOTTE

Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI
Maire de SAINT PAUL et VALMALLE

ARRETE

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

LA PRÉSIDENTE DE LA RÉGION OCCITANIE

Vu le Règlement de Gestion des Financements Régionaux en vigueur

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n° 2017/AP-JUIN/14 du 30 juin 2017 portant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente

VU la délibération du Conseil Régional Occitanie n° 2017/AP-JUIN/06 du 30 juin 2017 approuvant les principes et la mise en oeuvre de l'éco-conditionnalité des aides

VU la délibération du Conseil Régional Occitanie n° 2017/AP-JUIN/09 du 30 juin 2017 approuvant les principes des nouvelles politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021

VU la délibération du Conseil Régional Occitanie n° CP/2017-JUILL/11.15 en date du 7 juillet 2017 approuvant les dispositifs régionaux d'accompagnement à la vitalité des territoires « espaces et équipements publics »

VU la délibération du Conseil Régional Occitanie n° CP/2019-JUIN/11.04 en date du 7 juin 2019 modifiant les dispositifs régionaux d'accompagnement à la vitalité des territoires « espaces et équipements publics »

Vu la décision n° CP/2021-FEV/11.01 du 12 février 2021, attribuant la subvention objet du présent arrêté

Vu la demande de financement enregistrée sous le numéro 20012539 présentée par La COMMUNE DE SAINT PAUL ET VALMALLE, ci-après dénommé(e) « le bénéficiaire »

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent arrêté a pour objet de préciser les modalités d'exécution de la décision par laquelle la Région accorde une subvention d'investissement au bénéficiaire pour la réalisation du projet suivant : la mise en accessibilité de la mairie.

L'opération financée est décrite dans la ou les annexe(s) technique(s) et / ou financière(s) jointe(s) au présent arrêté.

ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES DE LA SUBVENTION

La subvention attribuée pour la réalisation de l'opération s'élève à 50 000 €, sur la base d'une dépense éligible fixée à 166 666 € HT.

Pour rappel, les dépenses éligibles sont précisées en annexe.

ARTICLE 3 : DELAI DE REALISATION

Le délai de réalisation de l'opération, correspondant à la période de réalisation effective de l'opération ainsi qu'aux dates de prise en compte des dépenses, est fixé comme suit : l'opération subventionnée démarre le 29/04/2020 et prend fin dans un délai de 48 mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire doit utiliser la subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée, mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'opération financée et respecter les obligations suivantes.

ARTICLE 4-1 : INFORMATION DE LA RÉGION

Le bénéficiaire doit tenir informée la Région, dans un délai d'un mois, de tout événement survenant tant dans sa situation que dans celle de l'opération financée. Ainsi, il doit informer la Région de tout changement dans sa situation juridique, notamment de toute modification de ses statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique). Le bénéficiaire doit également informer la Région de toute modification dans le déroulement de l'opération financée, notamment toute modification des données financières et techniques.

ARTICLE 4-2 : CONTRÔLE DE L'UTILISATION DE LA SUBVENTION

Le bénéficiaire doit accepter le contrôle technique et financier portant sur l'utilisation de la subvention attribuée.

Ce contrôle, sur pièces et/ou sur place, pourra être exercé, pendant la durée de réalisation de l'opération et dans un délai de trois ans suivant le paiement du solde et en tout état de cause jusqu'à l'extinction des obligations du bénéficiaire, par toute personne dûment mandatée par la Région.

A ce titre, le bénéficiaire devra, d'une part remettre sur simple demande de la Région tout document comptable et administratif dont la production serait jugée utile pour la réalisation du contrôle de l'emploi des fonds, d'autre part laisser l'accès à ses locaux pour les besoins de celui-ci.

ARRETE N°20012711

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

LA PRÉSIDENTE DE LA RÉGION OCCITANIE

le Règlement de Gestion des Financements Régionaux en vigueur

la délibération du Conseil Régional Occitanie n° 2017/AP-JUIN/14 du 30 juin 2017 portant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente

la délibération du Conseil Régional Occitanie n° 2017/AP-JUIN/06 du 30 juin 2017 prouvant les principes et la mise en oeuvre de l'éco-conditionnalité des aides

la délibération du Conseil Régional Occitanie n° 2017/AP-JUIN/09 du 30 juin 2017 prouvant les principes des nouvelles politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021

la délibération du Conseil Régional Occitanie n° CP/2017-JUILL/11.15 en date du 7 juillet 2017 approuvant les dispositifs régionaux d'accompagnement à la vitalité des territoires « espaces et équipements publics »

la délibération du Conseil Régional Occitanie n° CP/2019-JUIN/11.04 en date du 7 juin 2019 modifiant les dispositifs régionaux d'accompagnement à la vitalité des territoires « espaces et équipements publics »

la décision n° CP/2020-DEC/11.21 du 11 décembre 2020, attribuant la subvention objet du présent arrêté

la demande de financement enregistrée sous le numéro 20012711 présentée par La COMMUNE DE SAINT PAUL ET VALMALLE, ci-après dénommé(e) « le bénéficiaire »

A R R Ê T E

TITRE 1 : OBJET

Le présent arrêté a pour objet de préciser les modalités d'exécution de la décision par laquelle la Région accorde une subvention d'investissement au bénéficiaire pour la réalisation du projet suivant : la requalification des espaces publics.

L'opération financée est décrite dans la ou les annexe(s) technique(s) et / ou financière(s) jointe(s) au présent arrêté.

ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES DE LA SUBVENTION

La subvention attribuée pour la réalisation de l'opération s'élève à 26 441 €, sur la base d'une dépense éligible fixée à 105 767 € HT.

Pour rappel, les dépenses éligibles sont précisées en annexe.

ARTICLE 3 : DELAI DE REALISATION

Le délai de réalisation de l'opération, correspondant à la période de réalisation effective de l'opération ainsi qu'aux dates de prise en compte des dépenses, est fixé comme suit : l'opération subventionnée démarre le 25/06/2020 et prend fin dans un délai de 48 mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire doit utiliser la subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée, mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'opération financée et respecter les obligations suivantes.

ARTICLE 4-1 : INFORMATION DE LA RÉGION

Le bénéficiaire doit tenir informée la Région, dans un délai d'un mois, de tout événement survenant tant dans sa situation que dans celle de l'opération financée.

Ainsi, il doit informer la Région de tout changement dans sa situation juridique, notamment de toute modification de ses statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique).

Le bénéficiaire doit également informer la Région de toute modification dans le déroulement de l'opération financée, notamment toute modification des données financières et techniques.

ARTICLE 4-2 : CONTRÔLE DE L'UTILISATION DE LA SUBVENTION

Le bénéficiaire doit accepter le contrôle technique et financier portant sur l'utilisation de la subvention attribuée.

Ce contrôle, sur pièces et/ou sur place, pourra être exercé, pendant la durée de réalisation de l'opération et dans un délai de trois ans suivant le paiement du solde et en tout état de cause jusqu'à l'extinction des obligations du bénéficiaire, par toute personne dûment mandatée par la Région.

A ce titre, le bénéficiaire devra, d'une part remettre sur simple demande de la Région tout document comptable et administratif dont la production serait jugée utile pour la réalisation du contrôle de l'emploi des fonds, d'autre part laisser l'accès à ses locaux pour les besoins de celui-ci.



Direction Générale des Services
Direction des aides territoriales

Dossier suivi par : Christine Bergé
Références : 2020-03289-01
T : 04.67.67.60.76
E : cberge@herault.fr

Montpellier, le 19/10/2020

RECU LE

28 OCT. 2020

MAIRIE DE ST PAUL
ET VALMALLE

AT10000

MONSIEUR JEAN PIERRE BERTOLINI
MAIRE DE SAINT PAUL ET VALMALLE
PLACE DE LA MAIRIE
HOTEL DE VILLE
34570 ST PAUL ET VALMALLE

Monsieur le Maire,

Je vous confirme que par délibération du 19/10/2020, le conseil départemental a décidé de vous accorder une subvention de 76 800 euros pour la réhabilitation de la Mairie et de ses abords (parkings et aménagements intérieurs non éligibles).

Durée de validité des subventions

Le délai de validité pour le commencement d'exécution est fixé à 18 mois à compter de la date de la présente lettre. L'opération devra être terminée impérativement dans un délai de 36 mois.

Le memento joint précise les modalités de mise en œuvre de la subvention départementale. L'inobservation de l'une ou l'autre de ces dispositions entraînera la déchéance de la subvention départementale.

Je vous informe qu'à titre exceptionnel, une dérogation de commencement d'exécution vous a été accordée à compter du 1er janvier de l'année du vote.

Publicité des subventions

Pendant la durée de l'opération, le maître d'ouvrage devra porter à la connaissance du public l'origine des crédits attribués à la réalisation du projet.

Dans le cadre de sa politique de communication, le conseil départemental sera éventuellement amené à vous proposer de poser un panneau d'information.

Je vous précise que l'exécution de l'opération et l'utilisation des crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Conseil départemental,

Kléber MESQUIDA

NB : Les aides accordées par le Département peuvent être attribuées dès lors que le budget général a été adopté.

Ce budget a été voté par 35 conseillers départementaux (les 28 élus du Groupe Majoritaire de la Gauche Républicaine + 7 élus du Groupe Union de la Droite et du Centre)

- 7 élus n'ont pas voté le budget : Henri Bec, Marie-Emmanuelle Camous, Jean-François Corbière, Isabelle Des Garets, Franck Manogil, Nicole Zénon (groupe Défendre l'Hérault) et Guillaume Fabre (groupe Union de la Droite et du Centre)
- 8 élus n'ont pas pris part au vote : Maud Bodkin, Michèle Dray-Fitoussi, Abdi El Kandoussi, Manare Khali, Chantal Levy-Rameau, Jérémie Malek, Philippe Sorez, Sauveur Tortorici (groupe Hérault Citoyens)

Hôtel du Département
Mas d'Alco
1977 avenue des moulins
34087 Montpellier Cedex 4

T : 04 67 67 67 67
W : herault.fr



Montpellier, le 17 novembre 2020

RECU LE

20 NOV. 2020

MAIRIE DE ST PAUL
ET VALMALLE

Nicole Morère

Vice-Présidente du
Conseil Départemental

Conseillère Départementale
Du canton de Gignac

Jean-François Soto

Conseiller Départemental
Du canton de Gignac

Maire de Gignac

Monsieur le Maire de ST PAUL ET VALMALLE
MAIRIE
34570 SAINT PAUL ET VALMALLE

Affaire suivie par : B. Cavalier
Téléphone : 04.67.67.60.77
Références : NM/JFS/bc
CP du 16 novembre 2020

Monsieur le Maire,

Nous avons le plaisir de vous informer que lors de sa réunion du 16 novembre 2020, la Commission Permanente du Conseil Départemental a décidé de vous attribuer dans le cadre de l'Aide aux Communes - Programme Patrimoines et Voiries - Fonds d'Aides d'Investissement aux Communes FAIC 2020, une subvention d'un montant de :

- 80 000 Euros pour la Réhabilitation de la Mairie et Espaces Publics (complément)

Nous sommes heureux de vous avoir accompagné dans ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Bien à vous,

Nicole MORÈRE

Jean-François SOTO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/12/2019

Présents : Mme ALBAS Christelle, M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. CANCHY Eric, M. GARCIA François, Mme GELLY Evelyne, Mme GUIZARD Sophie, Mme LANDES Caroline, M. MAVIGNER Jean-François, M. ROUQUET Alain, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : M. ALEMANY Fabien, Mme ANDRZEJEWSKI Marie-Pierre, M. CONSTANS Frédéric, M. GELY Frédéric ;

M. ALEMANY Fabien donne pouvoir à M. CANCHY Eric ;
M. GELY Frédéric donne pouvoir à Mme GUIZARD Sophie ;

Mme SAUTEREAU Chantal a été élue secrétaire.

- question n°4/6 -

Objet : Opération de réhabilitation de la Mairie et de requalification des espaces publics :

- **Demande de subventions auprès du Département, de la Région et de l'Etat au titre de la DETR 2020 ;**

- *Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12/12/2018, demandant à l'Etat une subvention au titre de la DETR 2019, dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la Mairie et de requalification des espaces publics ;*
- *Vu l'arrêté n°2019-I-424 du 25/04/2019 de la Préfecture de l'Hérault, accordant à la commune une subvention au titre de la DETR 2019 d'un montant de 140.000,00 € pour réaliser ladite opération ;*
- *Vu le vote du budget primitif en date du 28/03/2019 ;*
- *Vu la proposition des services de l'Etat de diviser le projet en deux tranches afin de percevoir une subvention DETR en 2019 puis en 2020 ;*
- *Considérant la nécessité d'assurer le financement de cette opération ;*

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la Mairie et de requalification des espaces publics, il convient de reformuler auprès des services de l'Etat une nouvelle demande de subvention au titre de la DETR 2020 pour finaliser le financement de ce projet.

Monsieur le Maire ajoute que le montant total de l'opération a été réactualisé et s'élève à 900.000,00 € TTC. Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement de cette opération qui se présente comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES

RECETTES 2019/065

Maîtrise d'œuvre : 49.654,27 € HT
Relevé topographique : 3.230,00 € HT
Diagnostic Bâtiment : 5.254,00 € HT
Contrôle technique : 5.840,00 € HT
Coordination SPS : 3.636,00 € HT
Etudes complémentaires : 2.385,73 € HT
Sous-total Etudes : 70.000,00 € HT

Travaux bâtiment : 475.000,00 € HT
(estimation APS / octobre 2019)

Travaux VRD : 205.000,00 € HT
(estimation APS / octobre 2019)

Sous-total Travaux : 680.000,00 € HT

TVA non financée : 30.000,00 €

TOTAL HT : 750.000,00 € HT
TOTAL TTC : 900.000,00 € TTC

Etat DETR 2019 : 140.000,00 € HT 19%

Etat DETR 2020 : 140.000,00 € HT 19%

Région : 50.000,00 € HT 7%
mise en accessibilité bâtiments publics

Région : 39.000,00 € HT 5%
aménagement/qualification espaces publics

Département : 35.000,00 € HT 5%
réhabilitation bâtiment (toiture / façade)

Département : 15.000,00 € HT 2%
Patrimoine et voirie

Part financeurs : 419.000,00 € HT 56%

Part communale 331.000,00 € HT 44%

FCTVA : 120.000,00 €

Part communale : 361.000,00 € TTC 40%

TOTAL HT : 750.000,00 € HT
TOTAL TTC : 900.000,00 € TTC

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE : la réalisation de cette opération dont le montant a été réactualisé à 750.000,00 € HT soit 900.000,00 € TTC et le plan de financement précité.

SOLLICITE : une aide financière la plus large possible auprès du Département, de la Région et de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2020.

AUTORISE : Monsieur le Maire à modifier si besoin le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'attribution des subventions.

DIT : que les crédits nécessaires à l'ensemble de cette opération seront inscrits au Budget Primitif 2020 d'investissement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

18 DEC. 2019

D.R.G.I.
GREFFE - P.F.R.A.



IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A	C3.4

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissement publics de coopération intercommunale			
DDTM34 (ATESAT)	01/01/2000	ARTICLE 65541008	
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE	01/01/2000	ARTICLE 65541010	235,66
Autres organismes de regroupement			
ASSO LES FRANCAS	01/06/2014	ARTICLE 65541023	23 507,40
Autres organismes de regroupement			
ASSOCIATION DES MAIRES DE L'HERAU	01/01/2000	ARTICLE 65541013	
ASSOCIATIONS DES MAIRES RURAUX 34	01/01/2000	ARTICLE 65541020	90,00
ASSOCIATION LA MERIDIENNE	01/01/2000	ARTICLE 65541009	100,00
CFMEL	01/01/2000	ARTICLE 65541002	671,64
CLIS DE MONTARNAUD	01/01/2000	ARTICLE 65541018	
COS 34	01/01/2000	ARTICLE 65541012	3 074,63
CENTRE AERE DE MONTARNAUD	01/01/2000	ARTICLE 65541017	
CENTRE AERE DE GIGNAC	01/01/2000	ARTICLE 65541016	
CRECHE "LE BERCEAU" MONTARNAUD	01/01/2000	ARTICLE 65541021	
LYCEE AGRICOLE DE GIGNAC	01/01/2000	ARTICLE 65541003	50,00
RASED PSYCHOLOGUES SCOLAIRES	01/01/2000	ARTICLE 65541014	
SIAD DE DU MAS DIEU	01/01/2000	ARTICLE 65541019	633,50
CCVH INSTRUCTION URBANISME	01/01/2000	ARTICLE 65541022	9 196,00
ONF	22/03/2012	ARTICLE 65541007	85,88
ACADEMIE "ENT"	13/10/2017	ARTICLE 65541024	50,00
HERAULT INGENIERIE	06/03/2019	ARTICLE 65541025	367,20

(1) Indiquer si le financement est fait par TP2, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

BUDGET PRINCIPAL : 1 - PRINCIPAL ST PAUL & VALMALLE

SECTIONS	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 960 000,00	790 510,92	24 000,00	2 145 489,08
RECETTES	2 960 000,00	846 801,02	307 127,00	1 806 071,98
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 200 000,00	917 469,22		282 530,78
RECETTES	1 200 000,00	1 331 938,57		-131 938,57

PRESENTATION CONSOLIDEE : PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTIONS	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 960 000,00	790 510,92	24 000,00	2 145 489,08
RECETTES	2 960 000,00	846 801,02	307 127,00	1 806 071,98
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 200 000,00	917 469,22		282 530,78
RECETTES	1 200 000,00	1 331 938,57		-131 938,57

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation		%	%	%		%
TFPB	1 253 000,00	%	% 38,41	%	481 277,00	%
TFPNB	21 800,00	%	% 69,92	%	15 243,00	%
CFE		%	%	%		%
TOTAL	1 274 800,00	%			496 520,00	%

ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES D'ELUS

ANNEE 2022

- INDEMNITE DU MAIRE :

Allouée à M. BERTOLINI Jean-Pierre : **15.263 € Brut/AN.**

- INDEMNITE DU 1^{er} ADJOINT :

Allouée à Mme GELLY Evelyne : **5.129 € Brut/ AN.**

- INDEMNITE DU 2^{ème} ADJOINT :

Allouée à M. MAVIGNER Jean-François : **5.129 € Brut/ AN.**

- INDEMNITE DU 3^{ème} ADJOINT :

Allouée à Mme GUIZARD Sophie : **5.129 € Brut/ AN.**

- INDEMNITE DU 4^{ème} ADJOINT :

Allouée à M. GELY Frédéric : **5.129 € Brut/ AN.**

- INDEMNITE DE LA CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE :

Allouée à Mme YAHIAOUI Aïcha. : **3.054 € Brut/ AN.**



MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

Affiché le 28 mars 2023

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MM. les membres du Conseil Municipal sont convoqués, pour la réunion qui aura lieu en MAIRIE (salle du Conseil au RDC), le **JEUDI 6 AVRIL 2023 à 18h00.**

ORDRE DU JOUR :

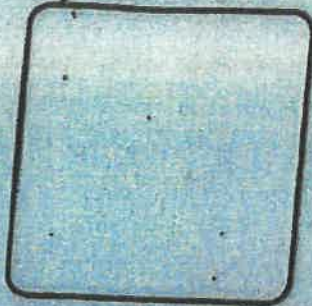
Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal du 15 mars 2023.

- 1/ Vote du Compte de Gestion 2022 – Budget Principal.
- 2/ Vote du Compte Administratif 2022 de la Commune.
- 3/ Vote du Budget Primitif 2023 de la Commune.
- 4/ Vote des affectations de résultats au Budget Primitif 2023.
- 5/ Vote des taux d'imposition des taxes locales de l'année 2023.
- 6/ Vote des subventions aux associations pour l'année 2023.
- 7/ Questions diverses

A St Paul et Valmalle, le 28 mars 2023

Le Maire,

Jean-Pierre BERTOLINI



POUVOIR

Je soussigné(e),

AUDRE FERNANDEZ

donne pouvoir à

Aïcha YAHIAOUI

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal

convoqué(e) pour le jeudi 6 Avril à 18h.....

de prendre part à toutes délibérations,

émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel
cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à St Paul

le 03/04/23

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer

Bon pour pouvoir

Fernandez

IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

"le Maire est absent
au moment du vote"

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	13

1 pouvoir =

de Mme FERNANDEZ Aurore
à M. YAKUACOU Achcha

VOTES :	Pour	13
	Contre	0
	Abstentions	0

Présenté par LE MAIRE,
A ST PAUL ET VALMALLE le 06/04/2023
LE MAIRE,

Date de convocation : 28/03/2023

M. GELLY Evelyne
"Adjointe déléguée"

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session
A ST PAUL ET VALMALLE, le 06/04/2023



Les membres

Handwritten signatures of the council members, including a signature labeled 'Bolkan'.

Certifié exécutoire par LE MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/04/2023 et de la publication le 13/04/2023

A ST PAUL ET VALMALLE, le 13/04/2023